



Découvert bancaire sur compte dont je ne me sert pas depuis 3ans

Par **fabsiap**, le 10/09/2016 à 15:19

Bonjour , je viens de recevoir une nouvelle carte bleue pour un compte qui ne fonctionne pas depuis au moins 3ans ,et là en téléphonant on me dit qu'il est en négatif de près de 900€ avec une autorisation de 1000 , il s'agit de diverses cotisations et je n'ai jamais reçu de courrier , j'avais même oublié ce compte. Qu'est-ce que je risque? Comment Est-ce possible?rnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le 10/09/2016 à 18:04

Bonjour,rnrnVoyez votre banquier pour mettre cette affaire au clair.

Par **fabsiap**, le 10/09/2016 à 18:26

Bonsoir , et merci , dès lundi sans faute mais je trouve cela bizarre. Jamais la moindre lettre et ma femme a son compte perso + professionnel dans la même banque

Par **Tisuisse**, le 11/09/2016 à 06:43

Alors, vous avez des billes pour négocier car le banquier ne souhaitera sûrement pas perdre

des clients, vous et votre épouse, avec tous les comptes rattachés y compris les comptes de placement.

Par **fabsiap**, le **11/09/2016 à 10:38**

Merci , en plus ils m'envoient une CB , on verra .

Par **fabsiap**, le **14/09/2016 à 19:39**

Bonsoir , j'ai eu hier mardi la conseillère de la banque (lundi fermé) qui devait me rappeler et rien , donc je rappelle ce jour , et elle "n'a pas eu le temps". Que faire?
Merci.

Par **chaber**, le **15/09/2016 à 07:48**

bonjour

<http://www.lesclesdelabanque.com/Web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/6W9MFV>

rnndécouvert:rn[citation] En cas d'utilisation de plus de 3 mois consécutifs, la banque doit :rn soit exiger le remboursement immédiat,rn soit vous faire une offre de crédit à la consommation, si votre situation le permet.[/citation]rnle taux d'un crédit consommation est de beaucoup inférieur à celui d'un découvert bancaire

Par **fabsiap**, le **15/09/2016 à 09:38**

Bonjour et merci ,rnok mais au bout de 3 ans? en plus ce ne sont que des frais. Aucun courrier.

Par **chaber**, le **15/09/2016 à 13:46**

bonjourrnautre argument, plus difficile à mettre en avant du fait que votre épouse a encore des comptes dans cette banque, c'est la forclusion: aucune démarche judiciaire dans les 2 ans à dater de l'évènementrnnc qui revient à refuser tout paiement puisqu'il n'y a pas titre exécutoire

Par **fabsiap**, le **16/09/2016 à 08:58**

Bonjour , vous voulez dire qu'ils ont dépassé le temps d'action?
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **16/09/2016 à 09:13**

La situation dans votre affaire est que vous avez laissé un compte inactif mais que vous n'avez pas résilié ce compte. De ce fait, et pour la banque, vous pouviez réactiver ce compte à tout moment, même après 10 ans d'inactivité. S'il y a des frais rattachés à ce compte, il vous faut vous reporter au document qui vous est adressé chaque année par votre banque, document qui répertorie et détail ces frais et leurs montants. Dans cette affaire, c'est vous, et non la banque, qui êtes responsable de cette situation. Reste à négocier avec votre banque une solution acceptable par tous sachant que vous avez des atouts de votre côté, à savoir les comptes détenus par vous et les membres de votre famille, compte de placement inclus.

Par **fabsiap**, le **16/09/2016 à 09:23**

Bonjour Tisuisse ,rnle soucis est que je n'ai jamais rien reçu , c'est pourquoi j'ai oublié ce compte , même pas le courrier détaillant les frais annuels qui me semble être une obligation des banques.rnCordialement

Par **Tisuisse**, le **16/09/2016 à 09:24**

Mais pour ça, il faut classer ses papiers administratifs, non ? l'oubli ne sera pas un argument valable pour vous dédouaner, hélas.

Par **fabsiap**, le **16/09/2016 à 09:27**

Donc pas de faute de la banque?

Par **Tisuisse**, le **16/09/2016 à 09:46**

Selon vos messages, je ne vois pas de faute commise par votre banque.

Par **fabsiap**, le **16/09/2016 à 10:00**

et bien aucun courrier sur les frais ni le compte à découvert depuis 3ans

Par **Tisuisse**, le **16/09/2016 à 13:25**

Mais vous avez le dépliant édité par la banque, sur lequel figurent les montants des frais pour chaque opération.

Par **amajuris**, le **16/09/2016 à 13:57**

fabsiap, n'avez-vous changé d'adresse depuis l'ouverture de ce compte ?
salutations

Par **fabsiap**, le **16/09/2016 à 17:19**

Non jamais sinon ils ne l'aurait pas (envoi CB ETC) je pense déposer plainte .

Par **chaber**, le **17/09/2016 à 07:42**

Bonjour
depuis le 1er janvier 2009 la banque est tenue de vous adresser un relevé des frais et agios
Si tel n'est pas le cas ou si votre relevé comporte des irrégularités (relevé incomplet ou incompréhensible), adressez une réclamation à votre banque. En cas de litige, vous pourrez contacter la DGCCRF une association de consommateurs telle que l'ACABE ou l'AFUB
[citation] je pense déposer plainte [/citation] commencez par un recours amiable

Par **fabsiap**, le **21/09/2016 à 21:16**

Bonsoir , toujours pas de rappel de la banque.
Que faire?
Merci

Par **Visiteur**, le **21/09/2016 à 23:17**

Bsr,
Vous renouvelez votre que faire ?, pour moi qui vient de lire ce sujet, je pense que des réponses vous ont été données...
J'ajouterai que lors d'un rdv (à solliciter) avec le responsable commercial REGIONAL, vous pourrez exposer tous ces griefs, demander le détail des frais et solliciter une remise gracieuse partielle ou totale.
Comme dit Tisuisse, ils pèseront les + et les - de la relation qu'ils ont avec votre famille.

Par **fabsiap**, le **24/09/2016 à 09:19**

Bonjour leur écrire alors car ils ne répondent plus au téléphone. Par mail?

Par **fabsiap**, le **24/09/2016** à **09:19**

Bonjour leur écrire alors car ils ne répondent plus au téléphone. Par mail?

Par **Tisuisse**, le **24/09/2016** à **09:33**

Non, écrire par lettre recommandée avec avis de réception. Certes ce n'est pas obligatoire mais c'est un moyen infailible pour avoir une preuve incontestable de l'envoi ET de la réception de ce courrier.